

Souveraineté alimentaire : les défis de la filière fruits et légumes à la veille du Salon de l'agriculture

À la veille du Salon International de l'Agriculture, la mobilisation sans précédent du monde agricole et de ses principaux syndicats a mis en lumière la plupart des problématiques déjà portées par Interfel depuis plusieurs années. Compétitivité, recherche, expérimentation, innovation, enjeux de production et de consommation... 1 an après la signature de son grand plan de souveraineté sur 10 ans annoncé par le ministre de l'Agriculture, l'Interprofession des fruits et légumes frais fait le point sur les défis à relever et réaffirme son engagement en faveur de ce plan.

En cette période critique, reflet d'un profond malaise au sein du monde agricole, l'ensemble des professionnels de la filière fruits et légumes tient à réaffirmer son soutien face aux revendications légitimes des agriculteurs français qui peinent à rester compétitifs et à faire vivre leur entreprise au quotidien.

Avec seulement **50% des fruits et légumes consommés** produits sur le territoire national et un taux d'auto-approvisionnement en baisse constante depuis 20 ans, la filière est particulièrement concernée. Il est urgent d'inverser cette tendance et de regagner en compétitivité sur le territoire national pour éviter un effondrement de la production arboricole et maraîchère en France, et assurer la sécurité alimentaire dans un environnement perturbé.

Dans sa mission d'accompagnement et de soutien des professionnels de la filière, l'Interprofession est un lieu de dialogue dont l'objectif est de maintenir une situation économique pérenne pour l'ensemble de ses acteurs tout en contribuant à dynamiser la consommation afin d'atteindre les recommandations des autorités de santé.

C'est pourquoi l'Interprofession déplore les contre-vérités sur l'importation et souligne la complémentarité nécessaire des produits intra et extra-européens pour répondre à la demande des consommateurs. Interfel rappelle que tous les fruits et légumes frais présents sur les étals en France, aussi bien issus de l'agriculture conventionnelle que biologique, et de toutes origines, respectent les règles en vigueur dans l'Union européenne. De plus, une part importante des produits importés comme les fruits et légumes tropicaux ou certains agrumes ne peuvent être cultivés en France. La priorité doit néanmoins aller à la production nationale lorsque la période l'impose (arrivée importante sur le marché de volumes produits sur le territoire).

Ainsi, la filière dans son ensemble s'attelle à garantir une offre de fruits et légumes diversifiée et accessible pour répondre aux besoins de nos concitoyens. La consommation de fruits et légumes, véritable enjeu de santé publique qui n'est plus à démontrer, est en stagnation depuis plusieurs années alors même que les problématiques liées à l'obésité en France sont en hausse constante.

Dans ce contexte tendu, Interfel tient à rappeler la réalité des faits au sein de la filière :

- Les politiques européennes actuelles en faveur du **pacte vert** impactent la production, et nécessitent la mise en place de clauses miroirs pour assurer la réciprocité des échanges commerciaux.
- La **surtransposition** des normes européennes pénalise la **compétitivité** française, soulignant l'urgence d'harmoniser les règles en Europe.
- Les réglementations européennes et françaises sont les plus strictes au monde sur le sujet des pesticides. A cela s'ajoutent des pratiques et des démarches qui sont engagées aux différents stades de la filière, en matière de qualité et de sûreté de l'offre (conventions d'auto-contrôles entre les professionnels et les autorités publiques) ainsi que sur les aspects sanitaires et sociaux.
- A l'heure actuelle, la filière est à un taux de **97% de conformité aux normes européennes**, avec une réduction des pesticides les plus à risque de 85% en cinq ans.
- Des investissements annuels significatifs sont faits en **recherche/expérimentation** et visent à trouver des alternatives crédibles à l'usage des pesticides, mais nous devons pour cela trouver préalablement des solutions pérennes et transposables.

Interfel, au service de ses organisations professionnelles, reste vigilante pour apporter les perspectives et l'élan nécessaires afin de garantir à la filière les conditions optimales qui favoriseront la bonne application de ce « Plan de la dernière chance ». Un premier point d'étape avec le ministre M. Marc Fesneau est d'ailleurs prévu pendant le Salon de l'agriculture.

Contact presse

Victoire GENEST – 01 49 49 15 20 – 06 15 52 15 08 v.genest@interfel.com

A propos d'Interfel :

Créée en 1976, Interfel rassemble l'ensemble des métiers de la filière fruits et légumes frais. Toutes les fonctions sont représentées : production, coopération, expédition, importation, exportation, commerce de gros, distribution (grandes surfaces, commerces spécialisés et restauration collective). Organisme de droit et d'initiative privés, Interfel est reconnue association interprofessionnelle nationale agricole par le droit rural français, ainsi que par l'Union européenne depuis le 21 novembre 1996 dans le cadre de l'Organisation commune de marché (OCM) unique.